

ACCORD
SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION
SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DANS L'ARCTIQUE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA, LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE DANEMARK, LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE, LE GOUVERNEMENT DE L'ISLANDE, LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE NORVÈGE, LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE SUÈDE ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (ci-après dénommés les « Parties »),

RECONNAISSANT l'importance de maintenir la paix, la stabilité et une coopération constructive dans l'Arctique;

RECONNAISSANT l'importance de l'utilisation durable des ressources, du développement économique, de la santé humaine et de la protection de l'environnement;

RÉAFFIRMANT qu'il est urgent d'intensifier les mesures prises pour atténuer le changement climatique et s'y adapter;

SOULIGNANT l'importance de recourir aux meilleures connaissances disponibles dans la prise des décisions;

NOTANT l'importance de la coopération scientifique internationale à cet égard;

TENANT PLEINEMENT COMPTE des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, en particulier celles de la partie XIII sur la recherche scientifique marine portant sur l'encouragement et la facilitation du développement et de la conduite de la recherche scientifique marine à des fins pacifiques;

RAPPELANT la Déclaration de Kiruna issue de la huitième réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique tenue en mai 2013, et la Déclaration d'Iqaluit issue de la neuvième réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique tenue en avril 2015;

RECONNAISSANT les avancées continues réalisées dans le cadre de l'Initiative pour un partenariat polaire international, telle qu'elle a été définie par le Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale;

RECONNAISSANT l'importance des priorités de recherche telles qu'elles ont été définies par la Conférence internationale sur la planification de la recherche arctique;

RECONNAISSANT les efforts déployés par le Conseil de l'Arctique et ses organes subsidiaires;